

2016-5727  
2018-04-30

AMPHO 443-31

DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.  
UN numéro1903

POUR FABRICATION, FORMULATION OU RÉEMBALLAGE : GERMICIDES ET  
DÉSINFECTANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

**PRINCIPE ACTIF :**

(ALKYL-AMINO)-1 CARBOXYMETHYLAMINOPROPANE-3 (COMPOSANT DE AMPHO  
443-31)..... 13.4%

(ALKYL-AMINO)-1 AMINOPROPANE-3 HYDROCHLORIQUE (COMPOSANT DE AMPHO  
443-31) ..... 16.3%

**N° D'HOMOLOGATION : 18443**  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



DANGER POISON/ CORROSIF

CONTENU NET : 205L

LABORATOIRES CHOISY LTÉE  
Louiseville (Québec) Canada J5V 2L7  
(819) 228-5564  
www.choisy.com • [info@choisy.com](mailto:info@choisy.com)

## **PRÉCAUTIONS**

Dangereux pour les humains et les animaux domestiques. **EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. DANGER.** Corrosif. Cause des dommages aux yeux et à la peau. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter des lunettes de sécurité ou un masque protecteur et des gants de caoutchouc lors de la manipulation de ce produit. Nocif ou mortel si avalé. Éviter la contamination des aliments.

## **DANGER ENVIRONNEMENTAL**

Ce pesticide est toxique pour les poissons. Ne pas déverser dans les lacs, rivières, étangs ou eaux publiques.

## **MODE D'EMPLOI**

À utiliser seulement dans la fabrication d'un biocide homologué en vertu de la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

## **PREMIERS SOINS**

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INGESTION:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **INFORMATION TOXICOLOGIQUE**

La probabilité de lésions aux muqueuses peut contre-indiquer un lavage gastrique. Il peut être nécessaire de prendre des mesures contre le choc circulatoire, la dépression respiratoire et les convulsions.

## **ENTREPOSAGE ET MANUTENTION**

Entreposer les barils dans un local à l'abri de la chaleur et du froid. Utiliser un équipement approuvé pour le transport des barils pour éviter une perforation ou une rupture du contenant. Ne pas utiliser de système d'air à haute pression pour le transvidage du produit.

## **ÉLIMINATION**

Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'agence provinciale responsable.

**NE PAS RÉUTILISER LES BARILS.**

Puisque les contenants vides contiennent des résidus, toutes les précautions indiquées sur l'étiquette devraient être observées. Retourner les barils au recycleur avec toutes les étiquettes de précautions intactes. **Tout déversement à ciel ouvert est interdit.**

## **DÉVERSEMENT**

Nettoyer les déversements immédiatement. Les petits déversements peuvent être nettoyés en répandant sur le déversement un composé de nettoyage pour les sols ou autre matériau absorbant approprié et en balayant les résidus par la suite. **Pour des déversements importants et la mise au rebut de résidus, contacter l'agence de réglementation provinciale ou le fabricant.**

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

Téléphone d'urgence (Canada) : (613) 996-6666

Service à la clientèle (Canada) : 1 800 567-2157

Fabriqué au Canada